

# Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel  
**2018–2019**



## Éducation et Développement de la petite enfance

### Rapport annuel 2018-2019

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2420-6 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-2419-0 (PDF : édition en français)

ISSN 2368-4763 (édition imprimée bilingue)  
ISSN 2638-478X (PDF : édition en français)

12586 | 2020...01 | Imprimé au Nouveau-Brunswick



## Lettres d'accompagnement

### Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Dominic Cardy

Ministre

---

### Du sous-ministre au ministre

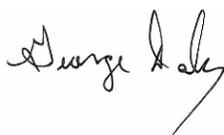
L'honorable Dominic Cardy

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur :

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Marcel Lavoie

Sous-ministre, secteur francophone

### Du sous-ministre au ministre

L'honorable Dominic Cardy

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur :

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



George Daley

Sous-ministre, secteur anglophone

---



# Table des matières

Message du ministre . . . . .	3
Message du sous-ministre . . . . .	4
Message du sous-ministre . . . . .	5
Priorités stratégiques . . . . .	6
Faits saillants . . . . .	7
Mesures du rendement. . . . .	9
Survol des opérations du Ministère . . . . .	24
Vue d'ensemble de la division et faits saillants . . . . .	26
Information financière . . . . .	39
Résumé des activités de recrutement. . . . .	40
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	41
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	42
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	43
Rapport sur <i>la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	45
Annexe A. . . . .	46
Annexe B. . . . .	47



# Message du ministre

Veiller à ce que les enfants et les jeunes néo-brunswickois reçoivent une éducation de première classe afin de les préparer pour l'avenir est indispensable pour la prospérité de notre province.

L'apprentissage commence dès la naissance et il s'agit d'un processus qui se poursuit tout au long de notre vie. Notre objectif est d'insuffler à nos élèves l'amour de l'apprentissage et d'encourager les apprenants qui se passionnent pour leur formation.

L'an dernier, nous avons lancé la désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick dans toute la province et introduit les garderies éducatives familiales. Le Ministère a également travaillé étroitement avec plusieurs intervenants pour mettre en œuvre plusieurs priorités stratégiques énoncées dans les plans d'éducation de dix ans, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* et *Everyone at Their Best (Chacun à son meilleur)*.

Le présent rapport est le reflet du travail remarquable qui a été accompli dans nos écoles, nos districts scolaires et nos centres de la petite enfance, de même qu'au Ministère. Ensemble, nous avons progressé en soutenant la littératie et en assurant la promotion des compétences essentielles.

Je compte bien continuer à travailler dans le courant de l'année prochaine avec les parents, les membres de la collectivité, le personnel des écoles, les conseils d'éducation de district et les partenaires des services à la petite enfance. Votre contribution est inestimable et grandement appréciée. Ensemble, nous nous appuyerons sur les réalisations de l'année dernière pour offrir à la population du Nouveau-Brunswick les outils dont elle a besoin pour apprendre avec succès tout au long de la vie.



L'honorable Dominic Cardy  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

# Message du sous-ministre

Pendant le dernier exercice financier, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a continué de travailler à la mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans, dans laquelle chaque personne, de la petite enfance à l'âge adulte, développe et exploite son plein potentiel. Cette approche permettra à tous nos enfants d'être des citoyens engagés et ouverts sur le monde. Ils pourront ainsi contribuer au dynamisme, à l'épanouissement et au rayonnement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées et bon nombre sont en cours d'élaboration en fonction des priorités du Plan d'éducation de 10 ans.

Nous avons continué d'investir dans l'expansion du secteur de la petite enfance au cours de l'exercice 2017-2018 à l'aide du déploiement du processus relatif à la désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick dans l'ensemble de la province. Cette initiative permet aux familles de bénéficier de services de garderie éducatifs abordables et de qualité dans un environnement d'apprentissage stimulant et enrichissant, et ce, dans l'optique de bien préparer les enfants à leur transition vers l'école primaire. Or, les services de garderie éducatifs abordables font davantage ressortir les aptitudes des enfants et permettent de mieux prendre en compte leurs besoins particuliers. Ainsi, tous les parents de la province peuvent être assurés de l'épanouissement et du dynamisme culturel du fait acadien et français dans lequel nos enfants sont en mesure de mettre toutes les chances de leur côté pour avoir une vie passionnante en contexte linguistique minoritaire.

Un des champs d'intervention du Ministère, soit le projet de vie et de carrière, a fait l'objet d'un déploiement d'efforts considérables dans le cadre d'initiatives qui ont connu des avancées importantes au cours de cet exercice, notamment en ce qui a trait au développement de meilleures pratiques pédagogiques et de ressources d'appui pour le personnel éducatif.

Dans le milieu scolaire, le Ministère a poursuivi son travail pour faire progresser diverses initiatives, notamment dans les domaines de la santé mentale positive dans les écoles, la littératie et concernant le déploiement du bulletin provincial commun au primaire.

Dans le domaine de l'inclusion scolaire, le Ministère a développé un projet pilote pour faciliter la transition des élèves à besoins particuliers vers le marché du travail. À cette fin, la plateforme de gestion des services de soutien monAPPUI a été lancée en complément à cette initiative.

Nous avons aussi investi dans le soutien de l'enseignement de la littérature acadienne au secondaire, dans l'amélioration des ressources pédagogiques et de la formation, ainsi que dans la mise sur pied d'activités servant à sensibiliser et à conscientiser les Néo-Brunswickois sur l'importance de l'histoire et de la culture des Premières Nations.

En lisant plus attentivement notre rapport, vous constaterez que beaucoup d'efforts ont été déployés pour améliorer l'apprentissage et l'environnement d'apprentissage des élèves francophones, et ce, en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants et nos partenaires pour mieux préparer nos jeunes à devenir les adultes autonomes et productifs de demain.



Marcel Lavoie  
Sousministre, secteur francophone

# Message du sous-ministre

L'objectif du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est de créer des expériences éducatives exceptionnelles pour les enfants partout au Nouveau-Brunswick. Afin de s'assurer du caractère inclusif des écoles et des garderies, où tous les apprenants disposent des outils dont ils ont besoin pour réussir, le Ministère travaille conjointement avec les districts scolaires, les conseils d'éducation de district, les enseignants, les administrateurs, les Premières Nations, les parties prenantes de la petite enfance, les parents et les élèves.

Grâce à l'intégration de la petite enfance au plan d'éducation, la valeur de l'apprentissage des enfants au cours des premières années de leur vie et des répercussions cruciales qu'il a sur son développement est pleinement reconnue. En août, le Ministère a lancé le programme de désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et son déploiement a eu lieu dans l'ensemble de la province en septembre. La désignation de garderies éducatives familiales agréées a également été mise en place. Ce processus se déroule sur une base volontaire et est accordé aux établissements de garderie éducative agréés qui proposent un accès équitable et abordable aux services de garderie éducative de qualité supérieure à des enfants d'âge préscolaire, soit cinq ans et moins.

L'amélioration de la subvention pour parents a été adoptée par 62 % des parents qui ne recevaient aucune aide financière auparavant et qui bénéficient désormais de services de garderie gratuits. Le lancement du portail des à la petite enfance a eu lieu en juillet. Cet outil permet aux parents de chercher des établissements de garderie éducative agréés en fonction de leur choix géographique, de l'âge de leur enfant et de leur langue de préférence; ainsi que d'en apprendre davantage sur la subvention pour parents.

Le Ministère a travaillé de façon à faire en sorte que l'harmonisation soit accrue entre les objectifs de la province et ceux des Premières Nations. Nous avons poursuivi l'élaboration du programme avancé de langues wolastoqiyik et mi'kmaq. La rédaction du guide myBlueprint à l'intention des élèves des Premières Nations est terminée et le nouveau programme d'études autochtones est lancé.

Le programme de compétences essentielles a été mis en place et piloté en partenariat avec le New Brunswick Community College (NBCC) et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Dans le cadre de ce programme, il est désormais possible d'obtenir un crédit double avec le NBCC. Des élèves du secondaire qui participent à ce programme se sont inscrits à des cours en ligne auprès du NBCC.

Le Ministère a créé un profil de sortie de l'élève qui explique les résultats souhaités de la formation et la manière dont ils se rattachent à l'engagement et aux compétences globales. Il en résulte un document intéressant intitulé Portrait of a Learner : Future Ready! Self-Determined and Capable.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli et réalisé avec nos partenaires au cours de l'année dernière. Au cours de l'année prochaine, nous continuerons à mettre en œuvre les plans d'éducation de 10 ans et à prendre des mesures pour faire en sorte que l'on inculque aux apprenants du Nouveau-Brunswick les compétences dont ils ont besoin pour réussir.



George Daley  
Sous-ministre, secteur anglophone

# Priorités stratégiques

## **Gestion de la stratégie et des opérations**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en oeuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

## **Nos grandes priorités :**

### **Gouvernement abordable et prêt à agir**

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

### **Soins de santé publics fiables**

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

### **Éducation de première classe**

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

### **Secteur privé dynamisé**

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

### **Communautés dynamiques et viables**

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

### **Organisation hautement performante**

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

# Faits saillants

**Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'est concentré sur les priorités stratégiques à l'aide des initiatives suivantes :**

## **Services à la petite enfance**

- Déploiement de la désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et des garderies éducatives familiales dans l'ensemble de la province.
- Amélioration de la subvention pour parents favorisant une augmentation de 62 % de la participation des parents qui ne recevaient aucune aide financière auparavant; 827 parents bénéficient actuellement de services de garderie gratuits.
- Établissement de deux Centres d'excellence en éducation préscolaire, soit un francophone et un anglophone, qui favorisent l'accès au perfectionnement professionnel des éducateurs de la petite enfance.
- Lancement du portail de Services à la petite enfance permettant d'accéder au registre des garderies.
- Publication de deux guides à l'intention des parents sur la littératie qui sont fondés sur le cadre de la littératie pour la petite enfance.

## **Secteur Francophone**

- Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du profil de sortie de l'élève en élaborant des pratiques exemplaires d'enseignement et les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins du personnel scolaire.
- Mise en œuvre de la nouvelle plateforme de gestion des services de soutien, monAPPUI.
- Élaboration d'un plan pour la transition vers le marché du travail ou l'enseignement postsecondaire des élèves à besoins spéciaux.
- Nouvel investissement en littérature acadienne dans les écoles secondaires.
- Première administration officielle du nouveau test d'écriture en 4<sup>e</sup> année, puis celui de lecture et d'écriture en 7<sup>e</sup> année.
- Poursuite du déploiement d'un nouveau bulletin provincial unique.
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada par

l'intermédiaire d'achat de ressources pédagogiques, de formation et d'activités de sensibilisation.

- Poursuite des initiatives *Créons la suite* par l'entremise de quatre laboratoires d'innovation sociale axés sur la mobilisation des élèves à l'école.

## **Anglophone Sector**

- Mise en œuvre de l'immersion en français en 2<sup>e</sup> année dans 68 écoles et poursuite de l'élaboration du programme d'études de la 3<sup>e</sup> année et du programme FLORA. (suite au rétablissement de l'immersion française en 1<sup>re</sup> année)
- Élaboration d'un cours de français post-intensif en ligne (PIF 120) pour en assurer l'accès à tous les élèves du secondaire.
- Élaboration d'un profil de sortie de l'élève expliquant les résultats souhaités de la formation et la façon dont ils sont liés à l'engagement et aux compétences globales.
- Achèvement de la mise en œuvre du programme d'évaluation provincial mis à jour.
- Mise en œuvre du logiciel MyBlueprint dans les écoles et conception d'un guide spécifique pour les élèves des Premières Nations.
- Lancement du projet pilote du nouveau cours de langue de la communauté micmaque.

## **Partenariat d'apprentissage en autisme**

- Mise en place de la formation en ligne sur l'autisme offerte aux organismes et au personnel d'intervention préscolaire en autisme a été mise à la disposition des parents et tuteurs d'enfants et de jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme.
- Lancement de la série *Favoriser la réussite scolaire* au sein des districts scolaires anglophones en complément au perfectionnement en cours sur les compétences pratiques des assistants en éducation et des autres membres du personnel scolaire.

## **Politiques et planification**

- Actualisation de la *Politique 309 – Programmes de français langue seconde* pour refléter le rétablissement de l’immersion française en 1<sup>re</sup> année.
- Révision de la *Politique 711 – Environnement scolaire favorable à l’alimentation plus saine* qui établit les exigences minimales afin d’instaurer un environnement scolaire favorable à l’alimentation plus saine dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

## **Services généraux**

- Mise en œuvre d’un processus de gestion des initiatives pour assurer une meilleure surveillance du portefeuille de projets du Ministère.

# Mesures du rendement

Une éducation de première classe	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)	Mesures à court terme (2016-2018)
Assurer que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière. (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves de 8 <sup>e</sup> année qui affirment que le temps qu'ils ont passé à l'école primaire leur a permis de cerner leurs forces et leurs champs d'intérêt.	Pourcentage de directions d'école du système éducatif francophone qui affirment bien comprendre la vision et les concepts de base de l'approche par compétences
Améliorer la compétence des apprenants en littératie (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations de lecture provinciales de 2 <sup>e</sup> année.	Pourcentage de titulaires de 2 <sup>e</sup> année des écoles ciblées qui évaluent le niveau de lecture de leurs élèves à l'aide de la trousse d'évaluation GB+, au moins une fois par semestre.
Veiller à ce que les enfants d'âge préscolaire acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie	Augmenter le nombre d'enfants qui démontrent un niveau de développement approprié lors de l'évaluation de prématernelle.	Pourcentage d'enfants inscrits à la naissance
Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de lecture.	Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2 <sup>e</sup> année qui utilisent les neuf composantes de l'approche équilibrée de la littératie.
		Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2 <sup>e</sup> année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.
Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants. (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou élevé aux évaluations provinciales de mathématiques	Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2 <sup>e</sup> année qui utilisent l'évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

Secteur privé dynamisé	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)	Mesures à court terme (2018-2020)
Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.	Sans objet	Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick de 0 % à 10 % d'ici 2020.
	Sans objet	Augmenter le nombre de places en garderie éducative agréée pour nourrissons de 2 184 à 2 384 d'ici 2020.
	Sans objet	Faire en sorte que 445 enfants occupent une place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici 2020.

# Une éducation de première classe

## Assurer que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière

### Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur francophone)

#### Objectif de la mesure

Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière.

#### Mesures

##### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves de 8<sup>e</sup> année qui indiquent que leur passage au primaire leur a permis de découvrir leurs forces et leurs champs d'intérêt.

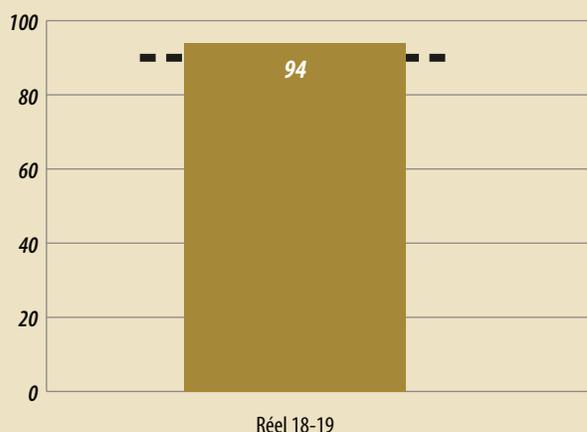
##### Mesures à court terme (2016-2018)

Pourcentage de directions d'école du système éducatif francophone qui affirme bien comprendre la vision et les concepts de base de l'approche par compétences.

#### Description de la mesure à court terme

Les directions occupent un rôle important dans la gestion du changement envisagé : c'est par leur leadership éclairé que la vision et les concepts de base de l'approche par compétences pourront être déployés jusqu'à la salle de classe. Les directions doivent donc être habiles à communiquer ces éléments essentiels à leur personnel.

#### Rendement général



Données de référence : Sans objet

Cible : 90 %

Réal : (au 31 mars 2019) 94 %

#### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur est lié au Domaine d'action *Approche par compétences* de l'objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans qui vise à permettre à tous les élèves d'évoluer, tout au long de leur parcours scolaire, dans des environnements d'apprentissage qui favorisent l'approche permettant le développement de compétences et la réalisation régulière de tâches complexes, contextualisées et significatives.

Le virage vers le développement de compétences représente un changement de paradigme important qui demande une réflexion approfondie et une collaboration étroite entre les écoles et les districts scolaires. Pour favoriser les chances de réussite de cette initiative, il est essentiel de coconstruire le modèle pédagogique à la base de l'approche qui sert au développement de compétences.

## **Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'année portant sur le présent rapport?**

Le secteur francophone a lancé trois initiatives provinciales qui assurent l'avancement de l'ensemble de l'objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans : Développement des compétences, Stratégie vie-carrière et Déploiement du changement. Il y a eu une rencontre provinciale afin de sensibiliser les directions des écoles francophones au projet de vie et de carrière et d'en développer une représentation commune.

De nombreuses ressources ont été développées pour soutenir la sensibilisation de toutes les écoles francophones à l'importance du projet de vie et de carrière. De plus, la participation active des élèves des écoles prototypes à des situations d'apprentissage favorisant le développement des compétences du *Profil de sortie d'un élève du système acadien et francophone du Nouveau-Brunswick*.

# Améliorer la compétence des apprenants en littératie

## Objectif 7 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur francophone)

### Objectif de la mesure

Améliorer la compétence des apprenants en littératie.

### Mesures

#### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture en 2<sup>e</sup> année.

#### Indicateur à court terme (2016-2018)

Pourcentage d'enseignants titulaires de 2<sup>e</sup> année dans les écoles ciblées qui évaluent, au moins une fois par trimestre, le niveau de lecture de leurs élèves à l'aide de la trousse d'évaluation GB+.

#### Description de la mesure à court terme

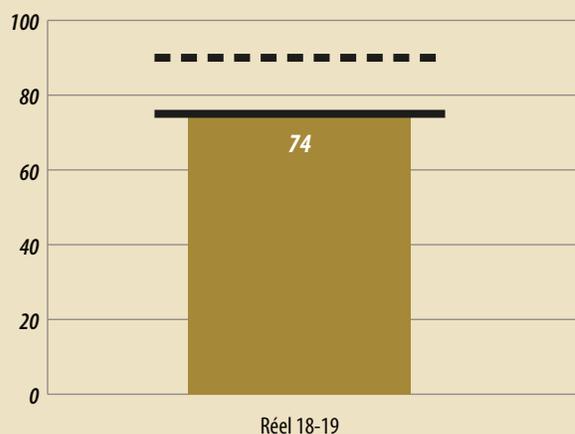
Un sondage est réalisé auprès de l'ensemble des enseignants et enseignantes titulaires de classes de 2<sup>e</sup> année, trois fois pendant l'année scolaire, afin de vérifier s'ils ou elles ont réalisé l'analyse des méprises de tous les élèves de leur classe à l'aide de la trousse d'évaluation GB+ puis, dans le cas de résultats non concluants, de déceler les obstacles qui les empêchent de le faire.

### Rendement général

Les résultats des évaluations provinciales sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur\\_francophone/bulletins.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/secteur_francophone/bulletins.html)

Au 31 mars 2019, 74 % des enseignants et enseignantes titulaires de classes de 2<sup>e</sup> année ont affirmé qu'ils ou elles avaient réalisé au moins une analyse de méprise auprès de l'ensemble de leurs élèves au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire

Le pourcentage d'enseignants et d'enseignantes qui ont réalisé l'analyse des méprises auprès de tous leurs élèves est légèrement inférieur à la donnée de référence qui avait été établie l'année précédente.



— Référence : (31 mars 2018) 75 %  
- - - - - Cible : (mars 2019) 90 %  
Réel : (mars 2019) 74 %

### Raison d'être de cette mesure?

L'analyse des méprises est une pratique éprouvée en littératie. Elle permet de cerner les difficultés précises des élèves en lecture, ainsi que d'intervenir pour y remédier, en plus de faire en sorte que les jeunes lecteurs lisent dans leur zone proximale de développement.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année à laquelle se rapporte le présent rapport pour atteindre le résultat?

Le sondage a permis aux enseignants et aux enseignantes d'exprimer leurs besoins en matière de réalisation des analyses de méprises (p. ex. : trousse non disponibles, manque de formation, défis de gestion de classe). Le Ministère et les districts scolaires ont mis en place des initiatives pour répondre aux besoins énumérés. Par exemple, le Ministère a fourni une trousse d'évaluation GB+ aux enseignants et enseignantes qui ont dit ne pas en avoir une.

# Veiller à ce que les enfants d'âge préscolaire acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie

## Objectif 2 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur anglophone)

### Objectif de la mesure

Mettre en œuvre un nouveau processus dans le cadre duquel les enfants seront inscrits à l'école dès la naissance afin d'assurer un recensement précoce et des interventions appropriées pour soutenir le développement optimal global des enfants avant l'entrée à l'école.

### Mesures

#### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Augmenter le nombre d'enfants qui démontrent un niveau de développement approprié lors de l'évaluation de la prématernelle.

#### Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage d'enfants inscrits à la naissance.

### Description de la mesure à court terme

Cette mesure implique de faire un suivi du pourcentage de nouveau-nés de la province inscrits avec un numéro d'identification d'élève et présents dans la base de données de la petite enfance. L'objectif de cette mesure est d'inscrire les nouveau-nés dans le cadre d'un processus d'inscription existant.

### Rendement général

Ce projet a été mis en attente pendant la période couverte par le présent rapport. La création de la base de données et du portail pour les parents, ainsi que la mise en place des centres de la petite enfance et du modèle de subventions ont mobilisé toutes les ressources disponibles.

### Quel est le but de cette mesure?

L'inscription à la naissance fournira un point d'entrée unique pour les parents; ils pourront y accéder à des ressources et recevoir des informations sur les mesures de soutien qui leur sont offertes. Un accès plus rapide aux ressources de soutien disponibles devrait augmenter le nombre de familles participant aux programmes de la petite enfance. Par conséquent, cette augmentation devrait améliorer le développement des enfants.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?

Ce projet a été mis en attente pendant la période du présent rapport afin de créer une base de données et un portail pour les parents, ainsi que la mise en place des centres de la petite enfance et du modèle de subventions.

# Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants

## Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur anglophone)

### Objectif de la mesure

Veiller à ce que les enfants aient les bases solides en littératie nécessaires pour réussir aux autres niveaux scolaires.

### Mesures

#### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture.

#### Mesure à court terme (2016-2018)

Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année qui utilisent toutes les composantes de l'approche équilibrée de la littératie.

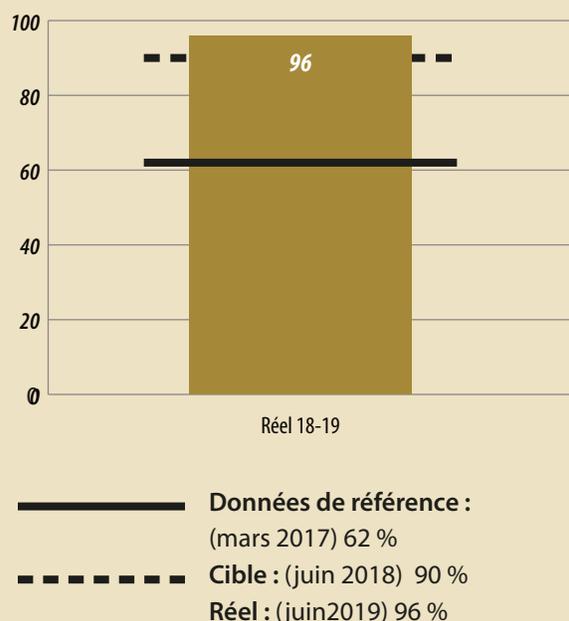
### Description de la mesure à court terme

Cette mesure permet de faire un suivi du pourcentage d'enseignants et d'enseignantes qui utilisent habituellement toutes les composantes d'une approche équilibrée de la littératie dans leur classe. Ainsi, les enseignants et les enseignantes permettent davantage aux élèves d'être plus en mesure de faire un grand nombre d'expériences authentiques en littératie qui ont des répercussions sur l'acquisition des compétences fondamentales de communication et d'apprentissage. Par ailleurs, ils permettent aux enseignants et aux enseignantes d'effectuer un suivi du niveau d'intégration de ces pratiques dans tous les champs d'apprentissage.

Les volets de la littératie équilibrée comprennent notamment les éléments suivants : lecture orale, lecture partagée, lecture guidée, lecture autonome, écriture modelée, écriture partagée, écriture autonome, exercice de mots et langue orale.

### Rendement général

Les données réelles dépassaient la cible, soit l'utilisation par 90 % des enseignants et enseignantes des composantes de l'enseignement équilibré de la littératie.



### Quel est le but de cette mesure?

Des recherches démontrent les répercussions positives que l'approche de littératie équilibrée peut avoir quand des enseignants et enseignantes l'utilisent pour cibler l'enseignement et répondre à un besoin particulier d'un élève.

Grâce à l'approche de littératie équilibrée, les enseignants et enseignantes peuvent intégrer, dans l'apprentissage des élèves, des exercices concrets de lecture, d'écriture, de langue orale et de mots permettant de leur offrir

un grand nombre d'expériences diverses. À l'aide d'un soutien ciblé, cette approche aura des répercussions positives sur les résultats des élèves en littératie.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?

Les districts scolaires ont reçu de l'aide financière afin d'offrir aux enseignants un perfectionnement professionnel et un encadrement pour la mise en œuvre de l'approche équilibrée en littératie à l'école primaire.

# Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants

## Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur anglophone)

### Objectif de la mesure

Accroître l'utilisation et l'efficacité de l'évaluation formative dans les salles de classe.

### Mesures

#### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture

#### Mesure à court terme (2016-2018)

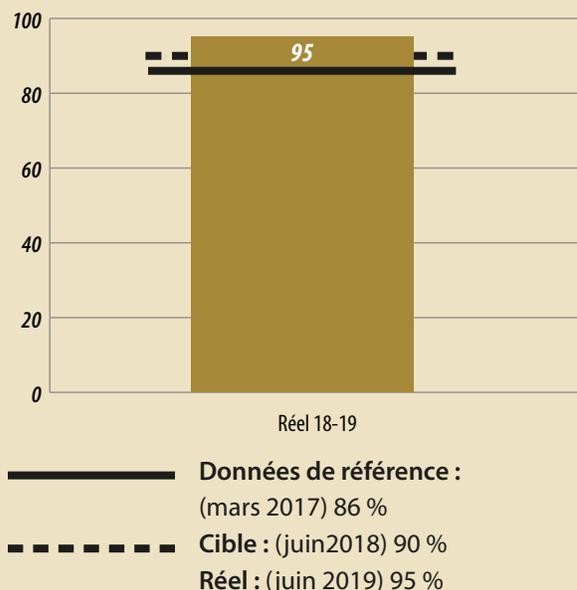
Pourcentage d'enseignants et d'enseignantes de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année qui utilisent une évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

### Description de la mesure à court terme

Cette mesure permet de faire le suivi du pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année qui utilisent une évaluation formative comme élément intégral de l'enseignement de la littératie. Les enseignants et enseignantes se servent de l'échelle d'apprentissage par l'évaluation formative pour indiquer comment ils utilisent cette approche. Cette échelle comporte six niveaux : savoir, vouloir, apprendre, améliorer, faire et maintenir. Avec l'aide de leur direction d'école et des coordonnateurs, les enseignants et enseignantes réfléchissent au niveau qui décrit le mieux leur usage de l'évaluation formative dans leur salle de classe et l'inscrivent sur l'échelle.

### Rendement général

Les données réelles, y compris les enseignants et les enseignantes qui se situent au niveau « en cours d'amélioration » ou supérieur, dépassaient la cible, soit 90 % qui utilisent l'évaluation formative. Toutefois, pour atteindre cet objectif de mise en œuvre intégrale de l'évaluation formative dans les salles de classe de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année, les enseignants et les enseignantes doivent atteindre le niveau « faire », qui est décrit comme suit : J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves.



### Quel est le but de cette mesure?

Grâce à l'évaluation formative, les enseignants et enseignantes peuvent recueillir des renseignements détaillés permettant d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette évaluation leur permet d'offrir aux élèves du soutien et un enseignement efficace de manière uniforme et intentionnelle. Cette approche aura généralement des répercussions positives sur les résultats des élèves et réduira les lacunes d'apprentissage.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?

Une aide financière a été versée aux districts scolaires pour aider les enseignants et les enseignantes à se familiariser avec les ressources et les outils, notamment le schéma et le cycle d'apprentissage (p. ex. : tâches à faire pour vérifier les acquis et les attentes du programme d'études, outils de collecte de données, tâches qui permettent d'élargir l'apprentissage).

Des coordonnateurs et coordonnatrices en littératie ont donné aux enseignants et enseignantes de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année une formation professionnelle en cours d'emploi personnalisée et opportune, selon un faible ratio. Ils ont offert un encadrement didactique pour améliorer les pratiques des enseignants et enseignantes de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année en se concentrant sur la littératie équilibrée et le schéma du processus d'enseignement.

## Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants.

### Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans (Secteur anglophone)

#### Objectif de la mesure

Accroître l'utilisation et l'efficacité de l'évaluation formative dans les salles de classe.

#### Mesures

##### Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques

##### Mesure à court terme (2016-2018)

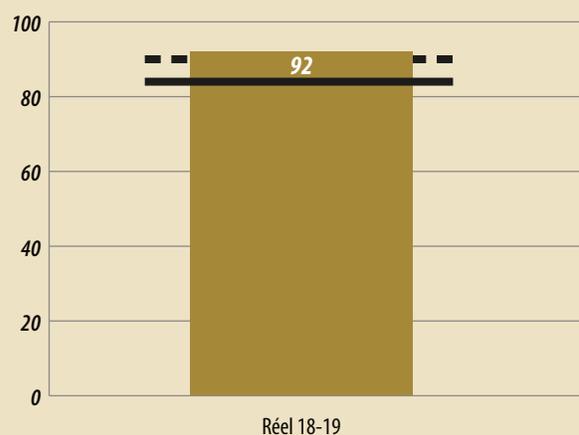
Pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année qui utilisent l'évaluation formative pour orienter et guider l'enseignement et l'apprentissage.

#### Description de la mesure à court terme

Cette mesure permet de faire le suivi du pourcentage d'enseignants et enseignantes de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année qui utilisent une évaluation formative comme élément intégral de l'enseignement de la littératie. Les enseignants et enseignantes se servent de l'échelle d'apprentissage par l'évaluation formative pour indiquer comment ils utilisent cette approche. Cette échelle comporte six niveaux : savoir, vouloir, apprendre, améliorer, faire et maintenir. Avec l'aide de leur direction d'école et des coordonnateurs, les enseignants et enseignantes réfléchissent au niveau qui décrit le mieux leur usage de l'évaluation formative dans leur salle de classe et l'inscrivent sur l'échelle.

#### Rendement général

Les données réelles, y compris celles sur les enseignants et les enseignantes qui se situent au niveau « en cours d'amélioration » ou supérieur, dépassaient la cible, soit 90 % qui utilisent l'évaluation formative. Toutefois, pour atteindre l'objectif de mise en œuvre intégrale de l'évaluation formative dans les salles de classe de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année, les enseignants et les enseignantes doivent atteindre le niveau « Faire », qui est décrit comme suit : J'effectue régulièrement toutes les parties de mon cycle d'évaluation formative avec tous mes élèves.



— Données de référence :  
(mars 2017) 84 %  
- - - - - Cible : (juin 2018) 90 %  
Réal : (juin 2019) 92 %

#### Quel est le but de cette mesure?

Grâce à l'évaluation formative, les enseignants et enseignantes peuvent recueillir des renseignements détaillés permettant d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette évaluation leur permet d'offrir aux élèves du soutien et un enseignement efficace de manière uniforme et intentionnelle. Cette approche aura généralement des répercussions positives sur les résultats des élèves et réduira les lacunes d'apprentissage.

#### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?

Une aide financière a été versée aux districts scolaires pour aider les enseignants à se familiariser aux ressources et aux outils tels que le schéma et le cycle d'apprentissage (p. ex. les tâches à faire pour vérifier les acquis et les attentes du programme d'études, les outils de w de données, les tâches qui permettent d'élargir l'apprentissage).

Des coordonnateurs et coordonnatrices en numératie ont donné aux enseignants et enseignantes en numératie de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année une formation professionnelle en cours d'emploi, personnalisée et opportune, selon un faible ratio (environ 1 pour 15). Ils ont offert un encadrement didactique pour améliorer les pratiques des enseignants et enseignantes en mathématiques de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année en se concentrant sur le schéma du processus d'enseignement, l'expertise en mathématiques et la pédagogie.

# Secteur privé dynamisé

## Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

### Objectif de la mesure

Offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité par l'élimination des obstacles se rattachant au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, ainsi qu'à la langue et aux milieux minoritaires. Les quatre objectifs du *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* visent à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion.

### Mesure

Mesures à long terme (sans objet)

#### Mesure à court terme (2018-2020)

Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick de 0 % à 10 % d'ici 2018.

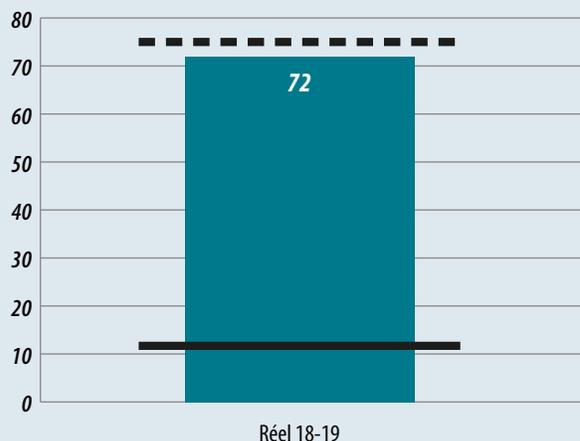
### Description de la mesure à court terme

C'est le pourcentage de ces enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, comparativement au nombre de l'ensemble des enfants qui fréquentent tous les établissements agréés. Ce ne sont pas tous les établissements agréés qui recevront une désignation.

### Rendement général

En mars 2019 s'est achevé le déploiement provincial des nouvelles désignations « Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick » et « Garderie éducative familiale du Nouveau-Brunswick ». Au total, 79 % de tous les établissements de garderie

éducative admissibles ont participé au programme dans l'ensemble de la province. Le résultat initial global de cette initiative a été considéré comme étant une réussite.



— Données de référence :  
(mars 2018) 11,7 %

- - - Cible : (mars 2020)  
75 % des enfants sont inscrits dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Réel : (mars 2019)  
Pour l'ensemble de la province, 72 % des 13 490 places disponibles dans les Centres de la petite enfance de l'ensemble du Nouveau-Brunswick

### Quel est le but de cette mesure?

Les établissements agréés qui appliqueront et recevront la nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick seront de qualité supérieure en raison des évaluations annuelles et des plans d'amélioration de la qualité. Par conséquent, il importe de mesurer le pourcentage d'enfants fréquentant les CPE du Nouveau-Brunswick, puisque ces centres feront l'objet d'évaluations de la qualité.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?

Le gouvernement provincial a conclu une entente bilatérale de trois ans en vertu du cadre fédéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le financement provincial et fédéral permettra la création de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick grâce auxquels les familles auront accès à des services de

garde abordables et de qualité. Les subventions aidant à payer les coûts de la prestation de services de garde de qualité seront directement fournies aux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et aux garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du Ministère.

En 2018-2019, le gouvernement a procédé au déploiement de la désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick dans l'ensemble de la province et a introduit la désignation des garderies éducatives familiales agréées. Ces établissements peuvent obtenir la désignation par l'intermédiaire d'un processus de demande volontaire en vue d'offrir des services de qualité supérieure aux enfants âgés de cinq ans et moins.

- À l'aide d'une cible de désignation de 300 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici mars 2020, 331 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont reçu leur désignation, soit une participation totale de 79 % de tous les établissements de garderie éducative admissibles pour l'ensemble de la province.
- Quarante-neuf (89) garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick ont été désignées, ce qui représente une participation totale de 55 %.
- À l'aide d'une cible de 9 880 places disponibles dans les centres désignés d'ici mars 2020, 11 207 places ont été créées dans ces établissements.

## Augmenter le nombre de places pour les nourrissons

### Objectif de la mesure

Dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, les parents ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque de places pour nourrissons dans les établissements agréés et du coût élevé des services de garde pour nourrissons. Les quatre objectifs du Plan d'action pour les services de garderie éducatifs servent à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion. Cette initiative permet d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité par l'élimination des obstacles se rattachant au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, ainsi qu'à la langue et aux milieux minoritaires.

### Mesures

#### Mesure à long terme

Conserver un nombre adéquat de places pour les nourrissons.

#### Mesure à court terme (2018-2020)

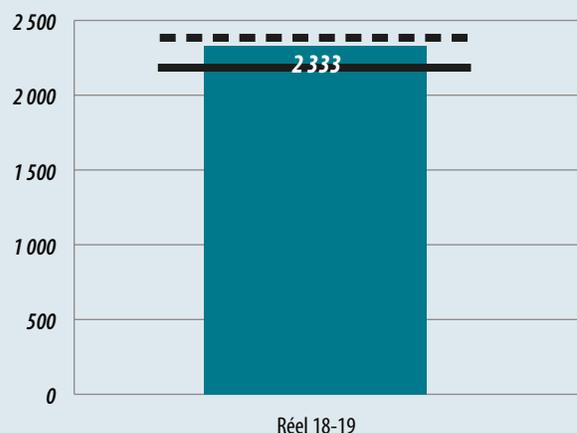
Augmenter de 2 184 à 2 384 le nombre de places en garderie éducative agréée pour les nourrissons d'ici 2018.

#### Description de la mesure à court terme

Mesurer l'augmentation du nombre de places pour nourrissons créées pendant cette période.

### Rendement général

À l'aide d'une cible de création de 200 places pour nourrissons d'ici mars 2020, 149 places pour nourrissons ont été créées, faisant ainsi passer le nombre de places de 2 184 à 2 333. Les résultats globaux initiaux sont en bonne voie d'atteindre la cible de mars 2020.



- Base de référence :  
2 184 places pour nourrissons
- - - Cible : (mars 2020)  
2 384 places pour nourrissons
- Réal : (mars 2019)  
2 333 places pour nourrissons

### Quel est le but de cette mesure?

Le rapport final de la Commission d'étude sur les services de garderie intitulé Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs, publié en 2016, recommandait l'augmentation du nombre de places pour nourrissons, compte tenu du fait que la viabilité des centres de la petite enfance présente des défis de taille,

notamment en matière de places destinées aux enfants de la naissance à l'âge de quatre ans; plus particulièrement en ce qui a trait aux places pour nourrissons. Le rapport recommandait donc une augmentation progressive soutenue par des investissements publics afin de bâtir un réseau de garderies éducatives viable pour les enfants de cette tranche d'âge.

**Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?**

La désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick a pour but de fournir aux garderies éducatives et aux garderies éducatives en milieu familial des mesures incitatives pour augmenter le nombre de places destinées aux nourrissons.

- Des subventions mensuelles de 10 \$ par place pour nourrisson sont offertes aux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick afin de conserver le nombre actuel de places pour les nourrissons et d'aider à créer de nouvelles places pour ceux-ci.
- Des subventions mensuelles de 2,50 \$ par place pour enfant en âge préscolaire sont offertes aux garderies éducatives familiales afin de conserver le nombre actuel de places pour les nourrissons et d'aider à créer de nouvelles places pour ceux-ci.

## Place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

### Objectif de la mesure

Rendre les services de garderie plus abordables pour les familles.

### Mesures

#### Mesures à long terme (sans objet)

#### Mesure à court terme (2018-2020)

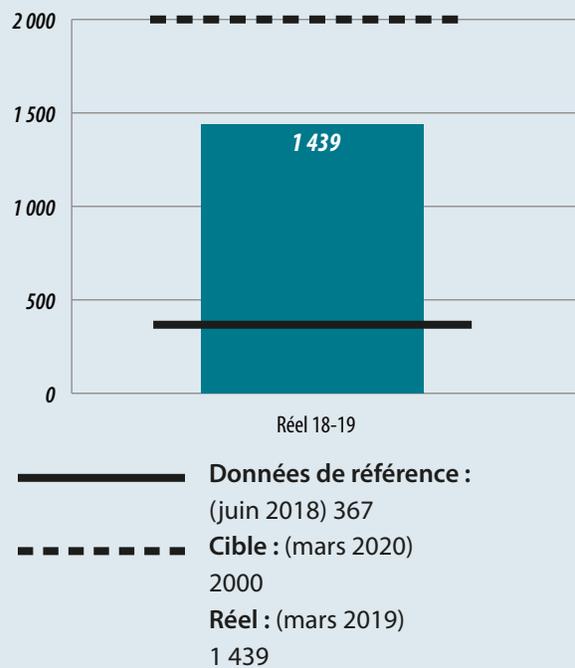
Faire en sorte que 445 enfants occupent une place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici 2018.

### Description de la mesure à court terme

Alors que de plus en plus d'établissements deviennent des centres de la petite enfance, les familles ayant des enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent ces centres ont accès au nouveau programme de subvention pour parents – centre désigné. Le Ministère fait le suivi du nombre d'enfants bénéficiant de ce programme.

### Rendement général

Ces résultats sont favorables et leur tendance est à la hausse.



### Quel est le but de cette mesure?

Le nouveau programme de subvention pour parents – centre désigné offre des services de garde gratuits aux familles ayant un revenu brut inférieur à 37 500 \$. Cette nouvelle subvention est fondée sur une échelle mobile qui commence au seuil des frais du marché pour les familles dont le revenu annuel est supérieur à 37 501 \$.

### Quels sont les projets ou les initiatives qui ont été entrepris pour atteindre cet objectif pendant l'année de référence?

La subvention pour parents – centre désigné est une mesure de soutien financier offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick aux familles à faible revenu et à revenu moyen pour les aider à payer les coûts de services de garde de leur enfant. La subvention pour les enfants fréquentant un centre désigné permet de faire en sorte que les familles du Nouveau-Brunswick aient accès à des services de garde abordables.

La subvention pour parents – centre désigné produit deux résultats :

1. Aucun parent du Nouveau-Brunswick ne déboursera plus de 20 % de son revenu brut annuel en frais de garderie pendant que son enfant fréquente un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Cette augmentation soutient davantage les familles ayant plusieurs enfants âgés de moins de cinq ans.
2. Des services de garderie gratuits pour les enfants d'âge préscolaire dont la famille a un revenu annuel de moins de 37 500 \$, qui fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, quels que soient l'emplacement et les frais exigés par l'exploitant.

# Survol des opérations du Ministère

Le Ministère veut obtenir des résultats tangibles dans les salles de classe et les milieux d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur les services stratégiques qui appuient l'apprentissage et le développement de tous les enfants et de tous les élèves. Pour ce faire, le Ministère :

- fournit l'éducation publique (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année);
- surveille, soutient et réglemente les services à la petite enfance dans l'ensemble de la province; et
- veille à la sauvegarde de l'intérêt public en ce qui a trait à la sûreté, la sécurité et le développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui fréquentent les garderies éducatives réglementées.

Depuis 1967, le GNB assume l'entière responsabilité du financement des écoles publiques et est déterminé à offrir à tous les élèves des chances égales de réussite. Le ministre établit les normes et les objectifs d'apprentissage et prescrit les programmes d'études.

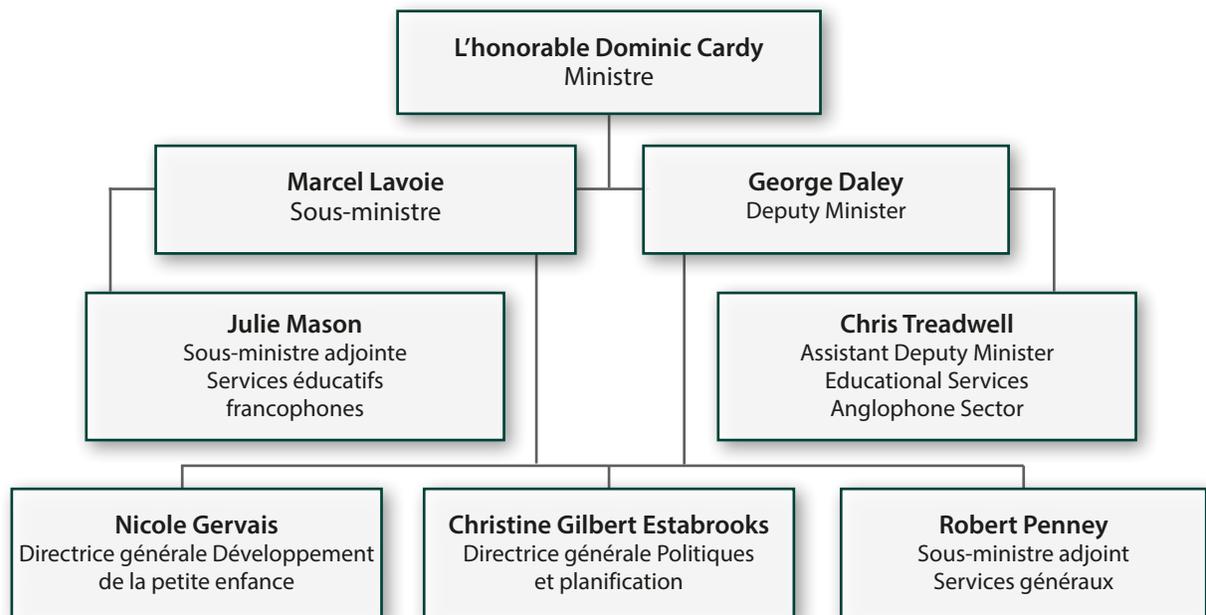
Au service de la seule province officiellement bilingue au Canada, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais dans deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de ses propres programmes d'études et de ses évaluations.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires : trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district sont composés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Ils sont chargés d'établir l'orientation et les priorités de leur district scolaire, ainsi que de prendre des décisions sur le fonctionnement du district scolaire et de ses écoles.

Les services et les programmes pour la petite enfance sont offerts principalement par des organismes communautaires. Toutefois, ils sont harmonisés en fonction des zones géographiques et de la langue officielle employée dans les districts scolaires. Le Ministère joue un rôle capital dans la réglementation des services

par l'intermédiaire de lois et de normes. Bien que certains programmes et services soient offerts par le Ministère, la plupart des programmes de la petite enfance sont attribués par contrat à des organisations communautaires ou privées qui offrent des services, comme le Programme préscolaire en autisme ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants susceptibles d'avoir des retards de développement. Les programmes et les services sont notamment offerts par l'intermédiaire d'un réseau de 850 garderies agréées.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Vue d'ensemble de la division et faits saillants

## Division des services à la petite enfance

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *Le gouvernement a procédé au déploiement de la désignation des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et des garderies éducatives familiales dans l'ensemble de la province.*
- ◆ *L'amélioration de la subvention pour parents a connu une augmentation de 62 % de la participation des parents qui ne recevaient aucune aide financière auparavant; 827 parents bénéficient actuellement de services de garderie gratuits.*
- ◆ *Établissement de deux Centres d'excellence en éducation préscolaire, un francophone et un anglophone, assurant ainsi la promotion du perfectionnement professionnel auprès des éducateurs de la petite enfance.*
- ◆ *Lancement du portail des Services à la petite enfance pour accéder au registre des garderies.*
- ◆ *Publication de deux guides de littératie à l'intention des parents fondés sur le cadre de la littératie pour la petite enfance. Cette ressource sert à offrir une panoplie d'astuces faciles à intégrer dans les journées chargées des familles pour promouvoir la littératie par le jeu et l'apprentissage au quotidien.*
- ◆ *Création d'une direction distincte chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements de garderie éducative au sein des Services généraux du Ministère.*
- ◆ *Lancement d'une nouvelle solution technologique de délivrance de licences et de permis en appui à la gestion des données dans le cadre du processus d'octroi de permis et de surveillance.*

La **Division des services à la petite enfance** est chargée de diriger la planification stratégique et la prestation de tous les programmes et services à la petite enfance de la province, ainsi que l'harmonisation stratégique des services à la petite enfance et des services d'éducation

pour assurer la continuité des programmes et des services et de favoriser la réussite de tous les enfants de la province.

La Division des services à la petite enfance gère, émet des directives, surveille et soutient les programmes et les services suivants :

- Programme de prestations prénatales
- Garderies éducatives – Examen du système de surveillance et de délivrance des permis
- Curriculums éducatifs de la petite enfance
- Désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Centres d'excellence en éducation préscolaire et apprentissage professionnel destiné aux éducateurs de la petite enfance
- Subvention pour parents – centre désigné
- Services destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire
- Programme d'assistance aux services de garderie
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité pour les garderies
- Programme amélioré des travailleurs de soutien
- Acquisition du langage et développement de la littératie à la petite enfance
- Excellence dans le rôle parental/Communautés à l'écoute des enfants
- Services d'intervention précoce et Services de garderie aux fins de développement
- Programme Bienvenue à la maternelle

### Indicateurs de rendement clés (IRC)

- Mille cinq cent douze (1 512) nouvelles places en établissements de garderie éducative agréés ont été créées, faisant passer le nombre total de places à 30 363. La couverture des places en garderie agréée dans la province est de 32 %, en comparaison à 29,9 % (soit 2 % de plus) l'année précédente.
- Au 31 mars 2019, la province avait dépassé l'objectif cible de 30 000 places dans l'ensemble de la province.

## À compter de mars 2019 :

- 1 439 enfants ont reçu une subvention approuvée pour les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et les garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick. Parmi eux :
  - 827 enfants ont bénéficié de la gratuité des services de garderie;
  - 612 autres ont bénéficié d'une subvention.
- À l'aide d'une cible de désignation de 300 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici mars 2020, 331 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont reçu leur désignation, portant ainsi à 79 % la participation totale des établissements de garderie éducative admissibles au programme dans l'ensemble de la province.
- Neuf mille six cent quatrevingtdixsept (9 697) enfants ont été inscrits dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, soit 72 % des 13 490 places disponibles dans les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick de l'ensemble de la province.
- Quatre-vingt-neuf (89) garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick ont été désignées, soit une participation totale de 55 %.
- Deux cent quatrevingtsix (286) enfants ont été inscrits dans une garderie éducative familiale du Nouveau-Brunswick, soit 39 % des 735 places disponibles dans les garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick de l'ensemble de la province.
- À l'aide d'une cible de création de 200 places pour nourrissons d'ici mars 2020, 156 places pour nourrissons ont été créées, faisant ainsi passer le nombre de places de 2 184 à 2 333.
- À l'aide d'une cible de 9 880 places disponibles dans les centres désignés d'ici mars 2020, 11 207 places étaient disponibles dans ces établissements.
- En 2018-2019, 474 établissements admissibles à la désignation ont bénéficié de la subvention à l'amélioration de la qualité.
- À compter du 31 mars 2019, un total de 4 146 parents se sont inscrits sur le portail des Services à la petite enfance.

## Secteur francophone

- À compter du 31 mars 2019, 90 % (206/230 ciblés) des établissements de garderie éducative ont pris part à la formation et reçu du soutien sur place en littératie chez les jeunes enfants.
- Trentesix (36) pour cent (528/1 486) des éducateurs de la petite enfance ont terminé la formation d'une durée de six heures en littératie chez les jeunes enfants.
- Les résultats de l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation directe (EPE – AD) concernant les enfants inscrits pour entrer à la maternelle en septembre 2018 ont montré que 74,2 % des enfants inscrits à la maternelle dans les districts scolaires francophones avaient un développement adéquat.
- En 2018-2019, 96 % (138 sur 144) des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés ont été évalués sur la base des Échelles d'évaluation de l'environnement préscolaire et de l'environnement des nourrissons et des tout-petits (EEENTP – EEEP). Le score moyen pour la qualité est de 4,22 sur une échelle de 7.
- Dans le cadre des initiatives du Centre d'excellence, trois forums régionaux de perfectionnement professionnel se sont tenus en février 2019, 401 éducateurs et éducatrices francophones ont participé aux deux jours de perfectionnement professionnel.

## Secteur anglophone

- À compter du 31 mars 2019, 92 % (309/337) des établissements de garderie éducative ont participé au projet *Exploring Literacies* et offert des trousseaux de ressources en littératie contenant des livres pour enfants et du matériel de coloriage.
- Quarantedeux pour cent (1 002/2 377) des éducateurs et éducatrices des établissements de garderie éducative ont participé aux ateliers de perfectionnement professionnel *Exploring Literacies*.
- Cent soixante et un (161) autres professionnels de la petite enfance représentés par des centres de ressources familiales, des agences Famille et petite enfance et des bibliothèques publiques ont participé au perfectionnement professionnel *Exploring Literacies*.
- Les résultats de l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation directe (EPE – AD) ont montré que 87,9 % des enfants entrant à la maternelle en septembre 2018 avaient un développement adéquat.

- En 2018-2019, 96 % (225/234) des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés ont été évalués sur la base des Échelles d'évaluation de l'environnement préscolaire et de l'environnement des nourrissons et des tout-petits. Sur ces échelles qui comptent sept échelons, le score moyen pour la qualité était de 4,85.
- Dans le cadre des initiatives du Centre d'excellence, un *Institut de pratique réflexive* d'une durée de trois jours s'est tenu en février 2019, suivi de deux activités de perfectionnement professionnel en communauté de praticiens dans chaque district scolaire en mars.

## Division du secteur des services éducatifs francophones

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du Profil de sortie en développant les meilleures pratiques pédagogiques et les ressources nécessaires pour appuyer le personnel des écoles.*
- ♦ *Mise en œuvre de la nouvelle plateforme de gestion des services de soutien monAPPUI.*
- ♦ *Développement d'un plan de transition vers le marché du travail et vers le postsecondaire pour les élèves ayant des besoins particuliers.*
- ♦ *Nouvel investissement en littérature acadienne au secondaire.*
- ♦ *Première administration officielle de la nouvelle évaluation en écriture 4<sup>e</sup> année, puis en lecture et en écriture 7<sup>e</sup> année.*
- ♦ *Poursuite du déploiement d'un nouveau bulletin provincial unique.*
- ♦ *Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la commission de vérité et réconciliation du Canada par l'intermédiaire d'achats de ressources pédagogiques, de formation et d'activités de sensibilisation.*
- ♦ *Poursuite des initiatives de Créons la suite par le biais de quatre laboratoires d'innovation sociale qui avaient pour thème l'engagement des élèves à l'école.*

Les services éducatifs francophones du Ministère ont les responsabilités suivantes :

- définir les attentes relatives aux apprentissages que les élèves doivent réaliser de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire, à l'échelle provinciale et locale, des indications sur le niveau de réussite des apprentissages des élèves;
- fournir des programmes et soutenir les services d'appui à l'apprentissage des écoles pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative de tous les élèves;

- livrer les cours en ligne;
- favoriser la concertation et la collaboration des partenaires en éducation pour la réalisation du projet éducatif de l'école acadienne et francophone.

### Indicateurs de rendement clés

Littératie et numératie

Cibles

- 90 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.
- 85 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire.
- 80 % des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques de 10<sup>e</sup> année et de français de 11<sup>e</sup> année.

Mesures actuelles :

- 75 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture à haute voix de 2<sup>e</sup> année.
- 62 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture de 3<sup>e</sup> année.
- 76 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation d'écriture de 4<sup>e</sup> année.
- 67 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture de 7<sup>e</sup> année.
- 69 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation d'écriture de 7<sup>e</sup> année.
- 55 % des élèves atteignent le niveau acceptable en français 11<sup>e</sup> année (régulier).
- 81 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques de 3<sup>e</sup> année.

- 72 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques de 6<sup>e</sup> année.
- 74 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques de 8<sup>e</sup> année.
- 55 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques de 10<sup>e</sup> année (parcours A) et 77 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques 10<sup>e</sup> année (parcours BC).
- 79 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de sciences et technologies de 8<sup>e</sup> année.

## Districts scolaires francophones

Le système scolaire public compte trois districts scolaires francophones administrés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement et localement. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones sont responsables de veiller aux éléments suivants :

- respect des politiques provinciales;
- établissement des orientations et des priorités propres à leur district scolaire;
- préparation des plans d'éducation et de dépenses,
- mise en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux;

- établissement de politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district scolaire respectif.

### FAITS SAILLANTS

- ♦ *Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chacun des districts scolaires, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolairef.asp>*

## Division des services éducatifs anglophones

### FAITS SAILLANTS

- ◆ Mise en œuvre de l'immersion en français en 2<sup>e</sup> année dans 68 écoles et poursuite de l'élaboration du programme d'études de la 3<sup>e</sup> année.
- ◆ Poursuite du développement du programme de possibilités d'apprentissage du français pour les régions rurales (FLORA).
- ◆ Élaboration d'un cours de français post-intensif en ligne (PIF 120) pour en assurer l'accès à tous les élèves du secondaire.
- ◆ Proposition d'un perfectionnement professionnel dans l'ensemble du système pour soutenir et renforcer l'apprentissage socioaffectif.
- ◆ Élaboration d'un document de conception pour remanier le programme d'études; aide aux districts scolaires pour explorer les compétences globales au Nouveau-Brunswick et la personnalisation dans les écoles, notamment les indicateurs d'évaluation.
- ◆ Élaboration d'un profil de sortie de l'élève pour expliquer les résultats souhaités de la formation et comment ils sont liés à l'engagement et aux compétences globales.
- ◆ Achèvement des modules de littératie pour le perfectionnement professionnel sur les bases de la lecture et de l'écriture.
- ◆ Achèvement de la phase de recherche pour les mises à jour du programme d'études de la santé au niveau intermédiaire.
- ◆ Achèvement de la mise en œuvre du programme d'évaluation provincial mis à jour.
- ◆ Établissement d'un nouveau processus qui détermine la maîtrise de l'anglais chez les élèves inscrits dans des écoles à l'étranger qui achètent le programme d'études du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Pilotage du programme Compétences essentielles en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) et le New Brunswick Community College.
- ◆ Pilotage d'une possibilité de crédit double avec le NBCC. Les élèves dans ce cheminement ont suivi des cours en ligne tout en étant au secondaire.
- ◆ Poursuite du déploiement et mise en œuvre de ESS Connect. Cette plateforme électronique appuie la création, la gestion, les ressources et le suivi de plans d'intervention.
- ◆ Mise en œuvre du logiciel MyBlueprint dans les écoles et conception d'un guide spécifique pour les élèves des Premières Nations. Cet outil de création de dossiers aide les élèves à devenir des apprenants autodéterminés, à trouver un but et à développer un plan.
- ◆ Offre d'une collection numérique d'environ 5 000 livres et livres audio. Les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année de 55 écoles ont lu pendant plus de 6 100 heures d'octobre 2018 à juillet 2019.
- ◆ Pilotage dans sept écoles du cadre d'amélioration provincial du Nouveau-Brunswick. Le cadre permettra de veiller aux attentes communes et à la collaboration avec les districts scolaires en cours de mise en œuvre du plan d'éducation.
- ◆ Lancement du projet pilote du nouveau cours de langue de la communauté micmaque.
- ◆ Conclusion d'un partenariat avec la Première Nation d'Elsipogtog et des enseignants de formation professionnelle pour construire une maison dans la communauté.
- ◆ Poursuite des améliorations des laboratoires de soudage dans les écoles secondaires et réalisation d'un inventaire du matériel de tous les laboratoires de formation professionnelle pour en guider la planification.
- ◆ Organisation de camps d'été sur le soudage dans les communautés des Premières Nations.
- ◆ Organisation d'un forum thématique international de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé « La diversité fait la force » pour discuter de la promotion de l'apprentissage socioaffectif chez les nouveaux arrivants.
- ◆ Poursuite de la participation aux activités de la communauté collaborative internationale de l'OCDE en se concentrant sur les pratiques prometteuses d'autochtonisation de l'enseignement.

La Division des services éducatifs anglophones est chargée d'établir les normes, les programmes (y compris le programme de français langue seconde) et les services d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans l'ensemble de la province. Elle contribue à

l'élaboration, à la mise en place et au suivi du plan éducatif anglophone et des processus de reddition de comptes au public. Son personnel collabore avec des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'avec des partenaires externes pour améliorer l'apprentissage des élèves et la prestation de services aux élèves.

Cette année, la division a fait l'objet d'une réorganisation afin de mettre davantage l'accent sur les améliorations systémiques, l'innovation et les partenariats stratégiques. Elle se compose désormais des cinq directions suivantes : **Assessment, Analysis and Design Services** responsable du Programme provincial d'évaluation des apprentissages, des services de mesure et d'analyse, de la conception et de l'élaboration de cours en ligne et de documents imprimés; **Change Leadership**, responsable de la recherche appliquée, de l'apprentissage virtuel et des partenariats stratégiques; **Education Support Services**, chargée de la surveillance des soutiens à l'apprentissage, des cheminements professionnels et de l'apprentissage expérientiel; **Learning and Achievement**, responsable des programmes d'études, de l'enseignement et des programmes de français langue seconde; et **Office of First Nation Education**, responsable de la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et modernes des Premières Nations.

#### **Résultats des évaluations provinciales**

- Les évaluations provinciales suivantes ont été effectuées en 2018/2019 :
  - 4<sup>e</sup> année : Lecture (anglais et immersion française), mathématiques, sciences
  - 6<sup>e</sup> année : Lecture (anglais, post-programme de français intensif et immersion française), Mathématiques, sciences
  - 9<sup>e</sup> année : Évaluation des compétences linguistiques en anglais (ELPA)
  - 10<sup>e</sup> année : Lecture (post-programme de français intensif et immersion française), mathématiques, sciences
  - 6<sup>e</sup> année et 12<sup>e</sup> année : Entrevue d'évaluation de compétence orale en français langue seconde
- Les résultats de ces évaluations sont disponible sur le site web du Ministère : [https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/anglophone\\_sector/reports\\_on\\_achievement/provincial.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/anglophone_sector/reports_on_achievement/provincial.html)

#### **Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)**

- Cette évaluation nationale est effectuée tous les trois ans auprès des élèves de 8<sup>e</sup> année pour déterminer leurs niveaux de connaissances et de compétences dans trois matières : lecture, mathématiques et sciences.
- Les résultats de 2016 ont été publiés au printemps 2018. La lecture étant la matière principale, des données concernant le niveau de rendement étaient disponibles pour cette matière.
- Les résultats ont été variables depuis 2010.
- Les résultats de cet évaluation sont disponible sur le site web du Ministère : [https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/anglophone\\_sector/reports\\_on\\_achievement.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/anglophone_sector/reports_on_achievement.html)

#### **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)**

- Cette évaluation internationale est effectuée tous les trois ans auprès des élèves de la 8<sup>e</sup> année afin d'évaluer leurs connaissances et leurs compétences dans trois matières : la lecture, les mathématiques et les sciences.
- Les résultats de 2015 ont été publiés au printemps 2018. La lecture étant la matière principale, des données concernant le niveau de rendement étaient donc disponibles pour cette matière.
- Les résultats se sont améliorés depuis 2006.
- Les résultats de cet évaluation sont disponible sur le site web du Ministère : [https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/anglophone\\_sector/reports\\_on\\_achievement.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/anglophone_sector/reports_on_achievement.html)

### **Milieux d'apprentissage inclusifs**

Chaque année, les membres de l'équipe de soutien des services éducatifs (du Ministère et des districts scolaires) examinent un échantillon aléatoire des plans d'intervention – modifiés (4 %) pour évaluer la qualité des composantes principales des plans. L'objectif est de faire en sorte que 100 % des plans se traduisent par la réalisation des attentes établies. Certaines des caractéristiques évaluées sont notamment :

<b>Composantes des plans d'intervention (modifiés)</b>	<b>2017-2018*</b>
• Les énoncés de justification des PI sont actuels et à jour.	49%
• Les objectifs SMART (spécifique, mesurable, réaliste, limité dans le temps) des PI sont actuels.	58%
• Les PI comportent des résultats actuels pour atteindre les objectifs d'apprentissage.	79%
• Des renseignements précis sur les stratégies d'enseignement sont inclus	64%

\* Les prochains résultats seront disponibles en 2019-2020 lorsque la mise en œuvre de ESS Connect sera complète.

### **Amélioration de la compréhension de la culture des Premières Nations**

Des camps d'immersion culturelle ont été offerts grâce au partenariat avec le Mi'kmaq Wolastoqey Centre à l'Université du Nouveau-Brunswick et les membres de la communauté de la Première Nation.

## **Districts scolaires anglophones**

Le système d'enseignement public anglophone comprend quatre districts scolaires régis par des Conseils d'éducation de district (CED) formés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Chaque CED emploie une direction générale qui supervise la direction du district scolaire. Les districts scolaires anglophones sont responsables d'assurer :

- la mise en œuvre des politiques provinciales en matière d'éducation,
- la préparation des programmes d'éducation et des plans de dépense du district scolaire,

- la détermination des priorités du district scolaire,
- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et des programmes et services connexes,
- la création de politiques locales afin de répondre aux besoins du district scolaire.

### **FAITS SAILLANTS**

- ♦ Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chaque district scolaire, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>

## Prestation des services intégrés (PSI)

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *Organisé et participé à un exercice de planification stratégique qui avait comme objectif de rassembler les principaux acteurs de la PSI et du continuum de services pour discuter de l'état actuel de la situation et cerner des possibilités d'amélioration.*
- ◆ *Créé une hiérarchie des documents de la PSI pour parvenir à une compréhension commune des différents types de documents de la PSI et de leur positionnement hiérarchique relatif.*
- ◆ *Identifié des priorités sur lesquelles l'équipe a mis ces derniers mois, entre autres, la planification d'une nouvelle structure de gouvernance de la PSI et la révision du cadre de référence de la PSI permettant de cibler la vision, la mission, les principes directeurs et les composantes du modèle de la PSI.*
- ◆ *Entamé un processus d'uniformisation des documents de la PSI (formulaire de consentement, plan commun, formulaires d'accès aux services, etc.) en consultant les régions et différents groupes pour établir les exigences minimales requises pour chaque document et arriver à un consensus de standardisation. Par ailleurs, l'équipe continue de développer un document de standards de la PSI afin d'aider les régions à s'aligner avec les composantes du modèle de la PSI.*
- ◆ *Mené un groupe de travail responsable de définir les rôles des équipes de l'enfance et de la jeunesse et de ses membres et continue de participer aux groupes de consultations auprès des jeunes, des familles et des Premières Nations.*
- ◆ *Organisé une rencontre provinciale rassemblant tous les membres des comités sur les activités de fonctionnement régionales et des directeurs provinciaux (une soixantaine de participants) créant ainsi des occasions d'échange et de partage de solutions.*
- ◆ *Organisé une rencontre interministérielle pour discuter des enjeux de ressources humaines chez les équipes multidisciplinaires.*

La **prestation des services intégrés (PSI)** est un cadre de gouvernance et de prestation de services à l'échelle locale et régionale qui permet aux partenaires de mieux collaborer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque. Elle vise à combler les lacunes dans les services d'évaluation et d'intervention précoces offerts

aux enfants, aux jeunes et aux familles et est au cœur de la réponse du gouvernement provincial à différents rapports soulignant les défis du système.

L'objectif de la PSI est de renforcer la capacité du système à agir en temps opportun, ainsi que d'une manière efficace et intégrée en fonction des forces, des risques et des besoins des enfants, des jeunes et des familles (au bon moment et au bon niveau d'intensité). La prestation des services intégrés a pour but d'assurer l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants et les jeunes ayant des besoins multiples, grâce aux répercussions positives du travail collaboratif et intégré du gouvernement et des partenaires communautaires.

Le modèle de PSI a été créé pour offrir une plateforme globale aux ministères et aux agences (Éducation et développement de la petite enfance, Santé, Développement social, et Sécurité publique, sept districts scolaires, les deux Régies régionales de la santé) en vue de la mise en commun d'activités et de communications liées aux services afin d'améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes de la province ayant des besoins multiples. La PSI a été déployée à l'échelle provinciale en septembre 2017.

Pour arriver à atteindre les objectifs globaux de la PSI, l'équipe provinciale de la PSI, composée d'un directeur et d'une coordonnatrice provinciale, doit assurer un leadership provincial et une gestion de changement efficace auprès des instances gouvernementales et des partenaires communautaires tout au long du continuum de services. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec un analyste en gestion et un gestionnaire de projet du ministère de la Santé afin de contribuer à l'alignement vers une vision commune de la PSI et d'appuyer sa viabilité, de veiller à l'avancement des initiatives et des projets découlant de la gouvernance de la PSI. De plus, l'équipe assure et fait la promotion de la fidélité au modèle de la PSI, appuie l'opérationnalisation du modèle à l'échelle régionale et provinciale, soutient l'intégration interministérielle des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles, offre des occasions d'échange et de formation aux parties prenantes tout au long du continuum de services et collabore avec la gouvernance en vue d'harmoniser les procédures et les pratiques collaboratives et intégrées.

## Partenariat d'apprentissage en autisme

### FAITS SAILLANTS

- ♦ La formation en ligne d'initiation à l'autisme offerte aux organismes et au personnel d'intervention préscolaire en autisme a été rendue accessible aux parents et tuteurs d'enfants et de jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme.
- ♦ Des consultations auprès de parents, de tuteurs et d'intervenants ont eu lieu pour cerner les besoins en formation des parents et aller de l'avant.
- ♦ Le programme de formation avancé a été restructuré au sein des organismes d'intervention préscolaire en autisme en fonction des besoins cernés par l'organisme afin d'accroître l'intensité de la formation et offrir à chaque participant un plan de formation sur mesure.
- ♦ Un processus et un outil de surveillance clinique ont été créés pour améliorer le respect des normes du programme en autisme.
- ♦ La série Favoriser la réussite scolaire a été lancée au sein des districts scolaires anglophones pour appuyer le perfectionnement en cours des compétences pratiques des assistants en éducation et des autres membres du personnel scolaire. Le Collectif Objectif réussite sera lancé dans les districts francophones dans le courant de l'année à venir.
- ♦ Le Partenariat d'apprentissage en autisme a étendu sa formation avancée aux membres de l'équipe de l'enfance et de la jeunesse qui ont participé, en compagnie d'enseignants ressources, à l'élaboration du Plan d'intervention personnalisé – Plan de soutien des comportements individuels.
- ♦ L'équipe a dirigé l'élaboration de l'Évaluation compréhensive pour l'apprentissage et l'autonomie (ÉCAA) : un test de dépistage des compétences fonctionnelles pour l'autonomie qui évalue les compétences liées aux activités de la vie quotidienne chez des personnes d'âges et de niveaux de développement différents qui nécessitent une programmation personnalisée dans le domaine des compétences fonctionnelles.

- ♦ Les résultats préliminaires d'une étude menée en collaboration avec la Memorial University of Newfoundland ont indiqué que la formation en ligne sur l'initiation à l'autisme avait des répercussions significatives sur la confiance des participants en leur capacité de reconnaître les principales caractéristiques des TSA qui contribuent à l'établissement d'un diagnostic; à comprendre la façon dont les caractéristiques des TSA peuvent influencer sur l'apprentissage; de comprendre que certaines interventions pour les apprenants ayant un TSA sont fondées sur des données probantes et d'autres non; de déterminer quels outils sont nécessaires aux apprenants ayant un TSA en contexte d'apprentissage; et de cerner les stratégies d'adaptation qui peuvent aider les apprenants ayant un TSA.
- ♦ En partenariat avec Éducation internationale atlantique, l'Unité des liaisons externes de formation en autisme a établi une présence en ligne par l'intermédiaire des réseaux sociaux, de webinaires et d'articles hebdomadaires. Elle a également commencé à se faire une place sur le marché international. De nouveaux partenariats ont été établis avec Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi qu'avec des écoles du Maroc et du Québec leur permettant d'accéder à son programme de formation en ligne.

Le **Partenariat d'apprentissage en autisme** est constitué de membres d'une équipe dédiée à l'élaboration et à la prestation de formation en autisme pour préparer le personnel préscolaire et le personnel enseignant à répondre aux besoins d'apprentissage et de comportement des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). L'équipe fournit des services en français et en anglais, un apprentissage professionnel de haute qualité fondé sur des données probantes et des ressources pour aider les familles, le personnel d'organismes du secteur préscolaire et le personnel enseignant.

La direction est composée des trois unités suivantes : *Formation provinciale en autisme, Recherche et innovation et Liaisons externes de formation en autisme.*

L'unité de Formation provinciale en autisme soutient la mise en œuvre de trois niveaux de perfectionnement professionnel dans le cadre de la **Formation en autisme – Cadre de référence** du Ministère. Tout le contenu des cours est fondé sur les principes de l'analyse appliquée du comportement, une méthode fondée sur des données probantes qui sert à aider les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Des ressources et un programme d'apprentissage professionnel ont été développés en collaboration avec des experts en la matière et validés par un comité d'assurance de la qualité.

Le cadre de référence se compose de trois niveaux de perfectionnement professionnel;

- **Cours d'initiation :**

- **TSA et interventions comportementales**

- Ce cours d'introduction est conçu pour le personnel préscolaire et le personnel enseignant. La formation en ligne permet aux participants de mieux comprendre les forces et les défis des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les interventions et les pratiques d'enseignement fondées sur des données probantes.

- **Perfectionnement professionnel avancé :**

- **Apprentissage aux fins d'enseignement**

- Cette formation avancée apporte aux participants les connaissances nécessaires sur les pratiques et les compétences axées sur la recherche qui servent à élaborer et à mettre en œuvre des programmes efficaces. Par l'intermédiaire du cours en ligne, d'un encadrement en milieu professionnel, d'ateliers et d'une bibliothèque de documents et de ressources, les participants apprennent à mener des évaluations pour déterminer les forces et les besoins de l'apprenant, à mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes afin d'enseigner des compétences essentielles pour les apprenants ayant un TSA et à fournir un encadrement aux membres de l'équipe qui travaillent avec des apprenants ayant un TSA.

- **Formation continue**

- Afin de garder à jour les compétences et les connaissances requises sur les pratiques exemplaires, une formation continue est proposée de manière permanente. Voici quelques exemples de perfectionnement professionnel : ateliers,

consultation auprès d'un agent pédagogique provincial et aide pour l'obtention d'une certification avancée en analyse appliquée du comportement.

L'unité Recherche et innovation élabore des contenus et des ressources de formation et noue des partenariats avec des spécialistes dans le cadre de la validation et de l'évaluation d'initiatives de formation.

L'Unité des liaisons externes de formation en autisme établit des partenariats avec des organisations et fournit un accès national et international à la formation en ligne sur l'autisme.

### Indicateurs de rendement clés

- Depuis septembre 2018, 900 parents et tuteurs du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès au cours en ligne.
- Dans les organismes d'intervention préscolaire en autisme, 187 intervenants en comportement ont terminé la formation d'initiation en ligne en 2018 et plus d'une centaine ont terminé la formation en 2019.
- Dans les districts scolaires francophones, 197 membres du personnel enseignant ont terminé la formation d'initiation en ligne (1 690 au total depuis 2015) et 37 personnes ont participé à la formation avancée.
- Dans les districts scolaires anglophones, 568 membres du personnel enseignant ont terminé la formation d'initiation en ligne (3 589 au total depuis 2015) et 53 personnes ont participé à la formation avancée.
- Le taux d'achèvement de la formation d'initiation en ligne pour tout le personnel enseignant s'élève à 93,6 %.
- À la fin de la formation, plus de 90 % du personnel enseignant et des organismes d'intervention préscolaire en autisme ont mentionné que le cours les préparait à leur travail.
- À la fin de la formation avancée, 98 % du personnel enseignant ont mentionné que le cours les préparait à leur travail. En particulier, la confiance des participants dans leur capacité de personnaliser les programmes pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme est passée de 19 % au début de la formation à 82 % à la fin du cours. La confiance des participants en leur capacité d'évaluer un comportement problématique est passée de 52 % au début de la formation à 98 % à la fin de la formation.

## Division des politiques et de la planification

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *Modification du Règlement sur le transport scolaire 2001-51 de la Loi sur l'éducation pour répondre aux restrictions imposées aux conducteurs d'autobus scolaires.*
- ◆ *Mise à jour de la Politique 309 – Programmes de français langue seconde pour refléter le rétablissement de l'immersion française en 1<sup>re</sup> année.*
- ◆ *Révision de la politique 711 – Environnement scolaire favorable à l'alimentation plus saine établissant les exigences minimales pour instaurer un environnement scolaire dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick qui fait la promotion d'une meilleure alimentation permettant de vivre en santé.*
- ◆ *Mise à jour, en octobre 2018, de diverses politiques permettant d'assurer la santé et la sécurité des élèves en matière de cannabis.*
- ◆ *Révision de l'annexe A de la Politique 316 – Exigences relatives à l'obtention du diplôme dans les secteurs francophone et anglophone.*
- ◆ *Officialisation d'un partenariat avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick de l'Université du Nouveau-Brunswick la recherche, les données et la politique publique et début des travaux sur les relatifs aux ententes de projets de recherche et au transfert des données administratives.*

La **Division des politiques et de la planification** est composée des trois directions suivantes : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Services de soutien à la gestion ministérielle. Elle est responsable de la planification stratégique et de la production de rapports, de l'élaboration de politiques, ainsi que de la prestation de conseils sur le développement de la petite enfance. Elle traite aussi de questions ayant trait à l'éducation publique, les soumissions au Conseil exécutif, le soutien législatif et la coordination et rédige des documents d'information dans le cadre d'activités clés du gouvernement. Elle est mandatée d'administrer la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur les services à la petite enfance*, la *Loi sur le droit à*

*l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la *Loi fédérale sur le droit d'auteur* et d'autres lois liées au mandat du Ministère. La Division des politiques et de la planification soutient l'approche coordonnée du Ministère en matière d'activités interministérielles et intergouvernementales, y compris en ce qui a trait au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

La Division recueille et analyse de l'information statistique clé, en plus de développer et de mettre en œuvre des instruments pertinents de collecte de données pour garantir le caractère opportun et solide des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. De plus, elle est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le Ministère et ses intervenants.

La Division est chargée d'examiner les demandes d'évaluation initiale des titres de compétences des enseignants, de certificats d'aptitude à la direction des écoles. Elle est également responsable de l'amélioration de la reconnaissance des titres de compétence; de la reconnaissance de l'expérience en vue de déterminer le traitement des demandes et de recommander des mesures disciplinaires lors de cas d'inconduite professionnelle. La Division coordonne aussi les réponses ministérielles aux demandes et aux enquêtes chapeautées par de hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. La Division collabore régulièrement avec les universités sur des questions relatives à la qualité de l'éducation publique de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

### Indicateurs de rendement clés

- La Division a traité 98 % (51 de 52) des demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans le délai prévu par la loi (cible de 90 %).

## Division des services généraux

### FAITS SAILLANTS

- ◆ *Soutien de la mise en œuvre des nombreux engagements du Ministère en matière de plateforme.*
- ◆ *Mise en œuvre d'un processus de Gestion des initiatives pour assurer une meilleure surveillance du portefeuille de projets du Ministère.*
- ◆ *Direction de divers projets Lean Six Sigma ayant pour but d'améliorer les principaux programmes, services et processus d'initiatives du Ministère.*
- ◆ *Achèvement de la première phase d'un projet de caméra sur le bras d'arrêt mobile portant sur l'efficacité des caméras comme moyen de dissuasion à l'égard des automobilistes qui ne respectent pas les feux rouges clignotants sur les autobus scolaires.*
- ◆ *Acquisition d'autobus scolaires à carburant de remplacement pour étudier leur rentabilité en vue de futures acquisitions.*
- ◆ *Offre de soutien et de formation aux divisions du Ministère dans le cadre du déploiement du système de gestion officielle du GNB.*

La **Division des services généraux** est responsable de fournir un soutien efficace et efficient au service d'excellence du rendement et de l'amélioration continue, à la Direction des finances et des services, à la Direction de la reddition de comptes et de l'assurance de la qualité, à la Direction des installations éducatives et du transport scolaire et à la Direction des services de soutien informatique pour les secteurs de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et de la petite enfance pour le bureau central du Ministère et en collaboration avec les bureaux des districts scolaires. De plus, elle est responsable d'assurer la coordination des niveaux de service adéquats offerts par Service Nouveau-Brunswick, en particulier en ce qui a trait aux services en matière de ressources humaines, de technologie informatique et d'approvisionnement fournis au Ministère et aux districts scolaires.

L'**Unité de l'excellence du rendement** est chargée de la mise en œuvre du système de gestion formelle du GNB au sein du Ministère. À ce titre, elle doit notamment : collaborer avec la haute direction pour concevoir, communiquer et exécuter la stratégie du Ministère et les plans d'éducation de 10 ans; évaluer le rendement du Ministère à l'aide d'outils, comme le tableau de bord équilibré et des indicateurs de rendement clés;

s'assurer que les efforts sont conformes à la stratégie du Ministère par l'intermédiaire du cadre SOMIA du Ministère (stratégie, objectif, mesure, initiative et actions); cerner et exécuter les projets d'amélioration Lean Six Sigma qui s'inscrivent dans les objectifs stratégiques du Ministère et visent à améliorer les processus en éliminant les matières résiduelles et la variation; favoriser une culture d'excellence du rendement pour améliorer les résultats et encourager l'amélioration continue; ainsi que former et soutenir les candidats Ceinture verte et Ceinture noire dans le cadre de leurs processus de certification de formation et de leurs projets d'amélioration Lean Six Sigma.

La **Direction des finances et des services** comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts scolaires, Services de paie des districts scolaires et Services ministériels. Son mandat comprend : la préparation de budgets et l'aide à leur élaboration pour les districts scolaires et toutes les directions du Ministère; la comptabilité, l'efficacité des contrôles internes du Ministère, les rapports financiers sur les activités des districts scolaires, les services de paie de la partie II de la fonction publique; ainsi que les services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle préconise l'obligation de rendre compte et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratif.

La **Direction de la reddition de comptes et de l'assurance de la qualité** garantit des services d'assurance objectifs et indépendants afin d'améliorer les activités des districts scolaires et du Ministère et d'y ajouter de la valeur. Ses activités comprennent l'évaluation de la gestion des risques, des processus de gouvernance et de contrôle, l'amélioration de la formation et du soutien, ainsi que la promotion de la reddition de comptes. Elle est également responsable de fournir des services de gestion de projets et de gestion du changement dans l'ensemble du portefeuille d'initiatives du Ministère.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre du soutien et de l'expertise aux districts scolaires, au Ministère et au GNB en matière de planification et de gestion des installations éducatives et du transport scolaire. Elle est responsable, entre autres,

du programme des grands projets d'immobilisations, des programmes de gestion de son parc automobile, ainsi que de ses programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. Son objectif est de permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel grâce à des milieux d'apprentissage et de travail appropriés, sains et sécuritaires, et ce, d'une manière responsable sur le plan financier.

La **Direction des services de soutien informatique** est responsable des activités d'élaboration et de planification des stratégies de TI dans les écoles pour l'utilisation de la technologie d'information dans le système scolaire public. Elle est notamment chargée d'assurer le leadership, l'orientation et le soutien ayant trait aux TI à l'intention du personnel du bureau central du Ministère, au développement de la petite enfance et aux deux équipes de services partagés en TI des districts scolaires. La Direction collabore étroitement avec Service Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les stratégies et les priorités opérationnelles sont comprises et que la demande en TI est gérée de façon à garantir la prestation de services de TI efficaces par le Ministère.

Les services personnels et transactionnels de ressources humaines sont offerts par Service Nouveau-Brunswick aux ministères et organismes de la Partie I. L'équipe des **Services à la clientèle des ressources humaines** élabore, appuie et soutient des programmes et des pratiques de ressources humaines dans le but d'établir, au sein du milieu de travail, une culture déterminée à atteindre une norme d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation de services. La Direction est responsable de la prestation de services intégraux en ressources humaines aux administrateurs principaux du Ministère, au personnel du bureau central et aux représentants du système des écoles publiques.

# Information financière

## Dépenses ministérielles

### Rapport de la situation par programme du primaire

Exercice financier clos le 31 mars 2019

	Budget (\$000)	Données réelles (\$000)
<b>Services généraux et autres services d'éducation</b>		
Frais de personnel	19 767 302	20 728 295
Autres services	19 652 765	16 368 153
Matériels et fournitures	1 339 374	1 813 254
Biens et matériel	4 694 160	7 539 877
Contributions et subventions	8 873 500	9 053 667
Dette et autres impositions	-	60
<b>TOTAL</b>	<b>54 327 101</b>	<b>55 503 306</b>
<b>Districts scolaires</b>		
Frais de personnel	961 889 924	969 390 055
Autres services	100 040 085	105 658 090
Matériel et fourniture	21 649 878	21 718 083
Biens et matériel	3 376 764	6 448 877
Contributions et subventions	410 766	721 697
Dette et autres impositions	250 000	5 864
<b>TOTAL</b>	<b>1 087 617 417</b>	<b>1 103 942 666</b>
<b>Développement de la petite enfance</b>		
Frais de personnel	5 968 959	7 609 785
Autres services	4 026 378	18 740 155
Matériel et fourniture	138 200	574 898
Biens et matériel	68 500	163 814
Contributions et subventions	107 382 110	72 127 799
Dette et autres impositions	-	30
<b>TOTAL</b>	<b>117 584 147</b>	<b>99 216 481</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 259 528 665</b>	<b>1 258 662 453*</b>

**Remarque :** Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2018-2019 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2018	2017
Permanent	192	151
Temporaire	122	81
TOTAL	314	232

Le Ministère a annoncé 72 concours, soit 65 concours publics et 7 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un degré élevé d'expertise et de formation,</li> <li>• un degré élevé de compétences techniques,</li> <li>• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.</li> </ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Règlement sur le transport scolaire 2001-51 établi en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>	Le 1er juillet 2018	Modification du Règlement sur le transport scolaire 2001-51 établi en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i> pour mettre à jour certaines restrictions imposées aux conducteurs d'autobus scolaires.

Les lois et les règlements mis en application par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/jpg/procureur\\_general/content/lois\\_et\\_reglements.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/jpg/procureur_general/content/lois_et_reglements.html)

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

À la suite de l'avènement du plan sur les langues officielles nouvellement révisé du GNB, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le Ministère continue d'élaborer et d'approuver un plan d'action qui comprend un moyen stratégique pour chaque secteur d'activité prescrit (langue de service; langue de travail; développement des deux communautés linguistiques officielles; et connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

## Axe 1

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central.
- Le Ministère a incité ses employés à converser dans leur langue seconde pour améliorer leurs habiletés langagières. Il encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles.
- Le Ministère continue de travailler afin de s'assurer que les profils linguistiques sont examinés pour valider leur exactitude. Des efforts ont été déployés et continuent de l'être pour tenir à jour les profils linguistiques et faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- L'activité annuelle pour tout le personnel du Ministère est traduite simultanément et les conférenciers peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

## Axe 2

- Le Ministère a continué de créer un milieu où les employés sont libres de parler la langue officielle de leur choix.

- La langue officielle de choix des employés figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des employés.
- Toutes les évaluations de rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Toutes les activités saisonnières et du temps des fêtes, ainsi que celles d'appréciation des employés sont tenues dans les deux langues officielles. Par exemple, les sousministres ont mis en œuvre un « caucus » mensuel pour les employés de la partie 1 afin de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère. Chaque sous-ministre s'adresse aux autres dans sa langue, et ce, de façon accueillante et motivante. Il s'agit d'une méthode utilisée pour informer tous les employés, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent, ce qui se passe dans d'autres secteurs et d'autres directions. Cette initiative a été couronnée de succès à la lumière du grand nombre d'employés qui y assistent régulièrement. Les employés qui ne travaillent pas au bureau central peuvent aussi se joindre à ces « caucus » par téléconférence.

## Axe 3

- Le Rapport annuel du Ministère comprend une section sur les langues officielles traitant de l'état d'avancement et de ses différentes activités.
- Le Ministère continue de trouver des solutions permettant d'assurer le respect des politiques sur les langues officielles et la prestation du service dans les deux langues officielles.

## Axe 4

- Dans le cadre de l'évaluation annuelle du rendement, les employés doivent lire et passer en revue la politique sur les langues officielles.
- Le personnel est encouragé à consulter les modules iLearn traitant des politiques de la langue de travail et de la langue de services. Les taux d'achèvement de ces modules sont surveillés et font maintenant l'objet d'un rapport trimestriel.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Carte d'achat des districts scolaires ( <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Chap2f.pdf</a> ) Chapitre 2, pages 8 à 47	2

Recommandations adoptées	Mesures prises
Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance coordonne les travaux sur la mise en œuvre de nos recommandations par tous les districts scolaires.	Le Ministère a assumé un rôle de liaison pour cet exercice.
Nous recommandons que le service d'audit interne du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue des audits des cartes d'achat des districts scolaires et en fasse rapport de façon régulière.	La fonction de vérification interne entreprendra cette démarche au cours de l'exercice financier 2019-2020.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois ( <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf</a> ), Chapitre 2, pages 13 à 84	14

Recommandations adoptées	Mesures prises
Les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans devrait être collaboratif.	Le Ministère prévoit maintenir en place ces plans d'éducation, qui seront appliqués jusqu'en 2026
Avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme d'immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un calendrier réaliste;</li> <li>• la considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies;</li> <li>• un financement adéquat;</li> <li>• une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques.</li> </ul>	En continu

Recommandations adoptées	Mesures prises
<p>Stabilise les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.</p> <p>En collaboration avec les districts scolaires, analyse les résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et prenne les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.</p> <p>Travaille avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, où il y a lieu, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cerner et régler les difficultés à atteindre</li> <li>• les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences;</li> <li>• présenter au gouvernement les options</li> <li>• pour régler les difficultés;</li> <li>• élaborer des normes de mesure et de</li> <li>• saisie de données des absences d'élèves</li> <li>• pour mieux surveiller l'assiduité des élèves;</li> <li>• prendre des mesures correctives pour</li> <li>• améliorer l'assiduité des élèves.</li> </ul> <p>Facilite le partage des succès et des meilleures pratiques entre les secteurs anglophone et francophone.</p> <p>En collaboration avec les districts scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assure que des plans d'amélioration de l'école sont préparés et examinés chaque année comme l'exige la Loi sur l'éducation;</li> <li>• démontre que les plans d'amélioration de l'école cadrent avec le plan d'éducation provincial;</li> <li>• surveille dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de l'école sont atteints.</li> </ul> <p>En collaboration avec les conseils d'éducation de district, s'assure que ces derniers autoévaluent leur rendement chaque année.</p> <p>En consultation avec les districts scolaires, examine la Loi sur l'éducation à la lumière de l'environnement fonctionnel actuel pour s'assurer que les attentes sont claires, pertinentes et réalistes.</p>	<p>Le secteur francophone a proposé un nouveau programme provincial d'évaluation des apprentissages afin de mieux répondre aux besoins du milieu scolaire. Le secteur anglophone a terminé l'examen du programme d'évaluation et en conséquence a ajusté les évaluations en 6<sup>e</sup> année.</p> <p>Dans le secteur francophone, chaque école établit un profil d'école en se fondant sur les résultats de l'évaluation provinciale et d'autres données à leur disposition. Ce profil oriente les initiatives du plan d'amélioration, qui démontre les tendances et les domaines nécessitant davantage d'attention et de soutien. Le secteur anglophone travaille avec les superviseurs des données et de la reddition de comptes des districts scolaires pour déterminer le processus requis pour analyser et utiliser les données disponibles.</p> <p>Le Ministère travaille avec les districts scolaires et remet, sur une base trimestrielle, un rapport au gouvernement sur les mesures d'indicateurs relatifs au rendement des élèves, notamment en ce qui a trait à la littératie de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année. Le secteur anglophone Le secteur anglophone a instauré un processus de suivi pour l'assiduité des élèves qui permet de communiquer ces renseignements aux écoles sur une base mensuelle.</p> <p>Le personnel des deux secteurs linguistiques du Ministère travaille actuellement en étroite collaboration sur des domaines d'intérêt commun, tels que la prestation des services intégrés, l'évaluation, la formation et les interventions en matière d'autisme et l'élaboration de politiques. Le Ministère travaillera avec les districts scolaires pour faciliter les possibilités de partage des meilleures pratiques au niveau des écoles et des districts scolaires.</p> <p>Septembre 2020</p> <p>Les conseils d'éducation de district (CÉD) produisent déjà des comptes-rendus et des autoévaluations à l'aide de leurs politiques de gouvernance pour assurer l'amélioration continue. Cet exercice est effectué habituellement une ou deux fois par année.</p> <p>Le Ministère s'engage à faire en sorte que sa législation soit toujours moderne, pertinente et apte à répondre aux besoins d'un système éducatif en évolution constante.</p>
<p>Fasse le suivi, reçoive, examine et prenne des mesures à l'égard des plans et des rapports des districts scolaires, et demande à toutes les parties de rendre des comptes comme l'exige la Loi sur l'éducation.</p>	<p>En cours</p>

Recommandations adoptées	Mesures prises
<p>Développe des normes pour le rendement du personnel enseignant et fournisse des outils afin de supporter les districts scolaires dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évaluation régulière du personnel comme</li> <li>• l'exige la Loi sur l'éducation;</li> <li>• la prise de mesure pour améliorer le</li> <li>• rendement du personnel où il y a lieu.</li> </ul>	<p>Le Ministère s'est engagé à collaborer avec les districts scolaires et à développer des outils d'évaluation communs à l'intention des enseignants. Ces outils seront développés en consultation avec les acteurs concernés. (Septembre 2021)</p>
<p>Présente publiquement des plans d'amélioration lorsque les résultats d'évaluations montrent que les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont pas été atteintes.</p>	<p>Les plans d'action annuels du Ministère sont rendus publics sur le site ministériel, ainsi que les rapports de rendement des districts scolaires dans le cadre de leur rapport annuel sur leurs sites web respectifs. Le Plan de mise en oeuvre 2018–2019 du secteur Anglophone est sur le site web du Ministère.</p>
<p>Facilite le repérage des résultats des évaluations provinciales en les affichant en évidence sur son site Web.</p>	<p>Le Ministère rend déjà publics les résultats d'évaluation provinciale sur son site Web. De plus, le Ministère veillera à ce qu'un lien vers les prochains résultats soit affiché sur la première page du site ministériel. (Achévé en septembre 2019)</p>
<p>Rende compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux sur son site Web et informe le public lorsque les résultats sont disponibles.</p>	<p>Les résultats des tests nationaux et internationaux sont publics et disponibles sur le site Web du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC). De plus, le Ministère fournira un lien vers ces résultats sur son site Web. (Achévé en janvier 2019)</p>

**Section 2** – Comprend les exercices de la troisième, de la quatrième et de la cinquième année d'activité.

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptés
Administration des fonds recueillis par les écoles (2015) ( <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4f.pdf</a> ) Chapitre 4, pages 85 à 99	7	6

## Rapport sur *la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas reçu de divulgation(s) d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2018-2019.

# Annexe A

## Sondage de fin d'études secondaires — Secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2014	2015	2016	2017	2018
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	39,9 %	38,0 %	37,5 %	41,9 %	40,0 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	68,3 %	61,4 %	75,0 %	74,4 %	76,1 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	74,7 %	79,0 %	78,1 %	76,7 %	74,2 %
La gestion de la discipline y est efficace.	75,8 %	81,3 %	79,3 %	78,3 %	77,8 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	86,7 %	89,0 %	88,6 %	87,7 %	87,5 %
Je m'y sentais respecté.	84,0 %	84,9 %	85,1 %	85,0 %	87,3 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	82,8 %	83,3 %	82,9 %	81,4 %	81,8 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	87,8 %	88,4 %	86,5 %	86,2 %	88,2 %
C'est un milieu sécuritaire.	92,6 %	92,6 %	92,7 %	91,7 %	92,2 %

## Sondage de fin d'études secondaires — Secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants au sujet de votre école?	2014	2015	2016	2017	2018
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	40,9 %	41,5 %	39,6 %	39,2 %	39,4 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	58,3 %	57,0 %	71,5 %	69,0 %	66,7 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	64,7 %	59,0 %	62,2 %	58,9 %	58,5 %
La gestion de la discipline y est efficace.	66,3 %	63,6 %	66,7 %	65,5 %	62,3 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	75,9 %	76,0 %	78,8 %	78,0 %	76,1 %
Je m'y sentais respecté.	78,2 %	76,3 %	78,0 %	77,6 %	77,9 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	78,1 %	75,4 %	74,9 %	73,7 %	71,3 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	80,1 %	79,9 %	81,0 %	80,4 %	80,0 %
C'est un milieu sécuritaire.	87,3 %	87,9 %	87,4 %	89,3 %	85,1 %

# Annexe B

## Statistiques sur la Direction de la certification des maîtres

Entre le 25 mars 2018 et le 5 avril 2019, la Direction de la certification des maîtres a procédé au traitement des dossiers suivants :

Évaluation initiale des titres de compétence des enseignants (formation en éducation terminée au Nouveau-Brunswick).	248
Évaluation initiale des titres de compétence des enseignants (formation en éducation terminée hors du Nouveau-Brunswick).	165
Renouvellements de certificats provisoires	32
Améliorations du niveau de reconnaissance des titres de compétence des enseignants	212
Certificat d'aptitude à la direction des écoles	74
Attestations de la validité du certificat d'enseignement	217
Copies de certificats d'enseignant	33
Lettres d'expérience de travail	198

*Ces données sont fondées sur les droits pour le traitement des demandes versés à la Direction de la certification des maîtres*

## Suspensions et révocations réalisées par la Direction de la certification des maîtres

Entre le 25 mars 2018 et le 5 avril 2019, la Direction de la certification des maîtres a pris les mesures disciplinaires suivantes :

Suspension	0
Révocation	3

*Ces dates sont basées sur les données d'envois postaux (pour une plus grande fiabilité).*